



BUREAU SYNDICAL Du 25 novembre 2024 à 09h30

Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-quatre, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 08 novembre 2024 s'est réuni à Arles le 25 novembre à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 49 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Christelle AILLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS, Martine AMSELEM représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Patrick de CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Pierre RAVIOL représenté par Mandy GRAILLON

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, EQUDEL Elodie

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 09 septembre 2024
- III. Projets de délibérations à l'ordre du jour du Bureau syndical du 25 novembre 2024
- IV. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 18 décembre 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20250113-2024_11_25-

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 9h54, à laquelle sont présents ou représentés 12 membres.

II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 09 septembre 2024

Il convient dans un premier temps, d'approuver le procès-verbal des débats du Bureau syndical du 09 septembre 2024 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

III. Projets de délibérations à l'ordre du jour du Bureau syndical du 25 novembre 2024

1. Attribution de la marque « Valeurs Parc » au Domaine d'ATTILON

Il s'agit de la demande de Madame Colette CARRIE pour l'Hôtel Le Neptune en Camargue situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette dernière ayant été audité avec succès le 03 février 2021, elle peut bénéficier de la Marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur indique que le poste de « Chargé(e) de mission tourisme durable et développement local » sera pourvu à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est Marion BLANC BOCH, l'actuelle Assistante de Direction, qui sera recrutée sur ce poste. Ce recrutement permettra de relancer la marque « Valeurs Parc naturel régional » notamment par le biais de la prochaine Charte. L'objectif étant d'être au plus près du territoire.

Pour la Présidente il est important de valoriser le tourisme durable et la visibilité du Parc dans ce domaine.

2. Désignation du représentant du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de la Crau

Il s'agit de nommer un représentant du SMG-PNRC à la Commission Locale de l'Eau, instance en charge de la rédaction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Crau.

Monsieur Bernard ARSAC se porte candidat.
L'assemblée est favorable à l'unanimité à sa candidature.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20250113-2024_11_25-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 18 décembre 2024

A. Délibérations

1. Admission en non-valeur : association « Chasse maritime de Camargue »

Il s'agit d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 300€ au nom de l'association « Chasse maritime de Camargue » afin de procéder à la régularisation des écritures comptables.

2. Ouverture anticipée de crédits – section d'investissement 2025

Il s'agit d'autoriser, pour l'exercice 2025 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 soit 191 185€.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Il s'agit de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le résultat provisoire pour l'exercice 2024 est estimé entre +300 000€ et 450 000€. Ainsi le résultat cumulé sera compris dans une fourchette allant de -50 000€ à +50 000€.

Le Directeur explique que ce résultat découle des efforts qui ont été faits cette année par les équipes ainsi que des subventions exceptionnelles qui ont été versées par les membres du Comité Syndical, à l'exception du Département dont le versement est actuellement en attente. Malgré ces résultats, la trésorerie reste très juste. En effet, il sera nécessaire de percevoir les contributions statutaires 2025 au plus tôt, afin de pouvoir assurer le versement des salaires du mois de février.

Mme CONTRERAS évoque les ateliers de concertation de la Charte. Les ateliers se sont bien passés et les échanges ont été riches. Les personnes ont adhéré au projet.

Le Parc a d'ailleurs reçu une demande pour une date supplémentaire à Gageron.

Pour le Directeur ce qui est dit en atelier de concertation est important mais il y a aussi un autre enjeu: celui de remettre en mouvement le territoire du Parc. Il indique, qu'en période de révision de la Charte, il faut prévoir environ entre 300 000 et 500 000€ de charges supplémentaires selon les échanges qu'il a eu avec d'autres Parcs

Pour Mme BALGUERIE-RAULET il convient de faire en sorte que l'évaluation ne coûte pas trop cher, d'être vigilant sur le choix du prestataire et la méthode car la validation du Ministère repose essentiellement sur l'évaluation.

Le Directeur attire l'attention sur un thème stratégique de financement, celui issu du transfert du Syndicat mixte de gestion du Domaine de la Palissade et la gestion des terrains qui en découle, ainsi que et du partage des financements entre le Département et la Ville d'Arles. Il y a un déséquilibre entre les dépenses permanentes et les financements permanents.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-2513 02295-2025 0113-2024_11_25-

Le Directeur a envoyé des projets de convention aux deux collectivités afin de mener une réflexion sur l'organisation du service (séparation de la mission d'accueil, d'éducation et d'information et celle de la gestion).

Mme BALGUERIE-RAULET s'interroge quant à la place de la Région dans ce financement.

Le Directeur lui répond que la Région participe au financement via la convention tripartite établie avec le Conservatoire du Littoral et le Parc naturel régional de Camargue.

4. Résiliation de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 13

Il s'agit de résilier l'adhésion du Parc à cette agence en charge du conseil auprès des collectivités territoriales et de la formation des élus locaux.

Mandy Graillon précise que s'agissant d'une agence départementale, le Département s'abstiendra, bien que comprenant les motifs conduisant à cette proposition.

5. Autorisation d'accepter un legs grevé de conditions et de charges

Monsieur Eric MOREL a désigné dans son testament le Parc naturel régional de Camargue comme colégataire. Il s'agit donc de se prononcer sur l'acceptation ou non de ce legs.

6. Demande de financement à l'Agence de l'Eau

Il s'agit d'une demande concernant le financement du poste de Chargée de mission de l'Observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité.

B. Avis

a. Avis sur la labellisation des terrains du Conservatoire du Littoral gérés par le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue en zone de protection forte

Il s'agit d'un avis proposé au dernier Comité syndical. Il avait l'objet d'un report car le sujet n'avait pas fait l'objet de discussion en interne à la ville d'Arles.

Il est donc proposé de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

b. Avis sur le plan de gestion de la réserve de la Tour du Valat

Les plans de gestion n'ont pas été soumis aux commissions. Il est décidé de reporter cette délibération au Comité syndical qui aura lieu au mois de janvier 2025.

c. Motion de soutien au SYMADREM quant à la mise en enquête publique

Le SYMADREM participe à l'appel du grand delta 2024 et demande une motion de soutien pour le confortement des digues.

Le Parc avait été sollicité sur le projet initial de confortement des Digues, la commission « Préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels » ainsi que le Comité syndical avaient demandé l'étude de plusieurs scénarios pour comparaison.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-2513 02295-2025 0113-2024_11_25-

Cette étude a été menée et soumise à la commission Eau. Cette dernière n'a pas émis d'avis à l'unanimité mais une large majorité a choisi l'un des deux scénarios.

Mme GRAILLON propose que le Parc émette un avis favorable sur la première tranche des travaux car l'avis est unanime sur cette partie et un avis réservé sur la suite car il est nécessaire d'obtenir des données techniques pour chaque scénario. Il est important de rappeler les principes auxquels le Parc est favorable à savoir la désalinisation et la protection des populations.

Monsieur Cyril JUGLARET quitte la séance à 11h10
Madame Mandy GRAILLON quitte la séance à 11h15.

Il est proposé d'ajouter un avis non règlementaire relatif à une demande d'autorisation de remise en activité d'une pêcherie professionnelle.

Il est indiqué que la commission, dans laquelle le sujet a été traité, a émis un avis défavorable.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.

La séance est levée à 11h14.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2025

Application agréée E-legalite.com